



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 septembre 2020

LA SEINE N'EST PAS UNE POUBELLE : PLAINTES DES ASSOCIATIONS.

Le 1^{er} septembre 2020, une vidéo dévoilait un déversement de béton dans la Seine en plein cœur de Paris, au quai de Bercy. Si les conséquences environnementales et sanitaires de cette pollution restent à évaluer, une chose est sûre : les rejets de substances polluantes par les cimentiers en bord de Seine est un problème systémique qui doit cesser. Pour cela, les responsables doivent être condamnés. France Nature Environnement, FNE Ile de France et FNE Paris portent plainte.

La Seine, à nouveau victime des négligences des cimentiers

FNE Paris et FNE Ile de France manifestaient ce lundi 7 septembre devant l'usine à béton Lafarge de Bercy en bord de Seine aux côtés d'autres associations et d'élus parisiens pour dénoncer le déversement dans le fleuve d'eaux usées chargées de béton et de microfibres synthétiques.

La pollution a été rendue publique grâce à la publication le 1^{er} septembre de la vidéo d'un agent de la Fédération interdépartementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FIPPMA), permettant de constater que des camions toupies Lafarge déversaient des eaux chargées de béton dans un réservoir placé au bord de la Seine dans lequel un large trou permettait l'écoulement du contenu directement dans le fleuve. Les conséquences de cette pollution sur la faune et flore aquatique ainsi que sur le niveau de la Seine devront être évaluées précisément (plusieurs procès-verbaux ont été dressés par des services de l'Etat) mais il est d'ores et déjà possible de constater que les berges de la Seine étaient recouvertes d'une épaisse couche de ciment et de microfibres, ce qui tend à démontrer une pollution longue et constante.

Il s'agit en tout état de cause d'un nouvel épisode inacceptable de pollution de la Seine par un cimentier, venant démontrer le caractère systémique des négligences du secteur vis-à-vis de la réglementation environnementale. FNE Ile-de-France et France Nature Environnement étaient intervenues l'année passée pour des faits comparables de pollution de la Seine, imputables à une filiale du groupe Vinci.



Un cruel manque de contrôles et de sanctions efficaces

Dans les deux cas, seules la révélation et la médiatisation des faits ont permis de mettre en lumière ces pollutions inadmissibles, mais ça ne suffit pas pour une protection efficace de notre environnement commun. Il est indispensable que l'ensemble des acteurs industriels prennent la mesure de l'importance du principe de prévention, et que le principe pollueur-payeur soit appliqué de façon efficace et dissuasive.

Dans ces conditions, France Nature Environnement, FNE Ile-de-France et FNE Paris ont déposé une plainte auprès du procureur de la République et entendent contribuer à la condamnation des auteurs de ces faits. *« Lafarge n'est pas le premier à être pris en flagrant délit. Cette pollution lente et récurrente de la Seine par différents acteurs illustre, plus que jamais, la nécessité de contrôles et de sanctions efficaces. Nos associations continueront de se battre pour une application effective du droit de l'environnement »*, conclut **Maxime Colin**, juriste de FNE Ile-de-France.

Contacts presse

Sophie Bardet, juriste de France Nature Environnement : 06 70 56 93 15

Christine Nedelec, Présidente de FNE Paris : 06 84 18 65 21

Maxime Colin, Juriste de FNE Ile-de-France : 01 45 82 42 34

France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Retrouvez-nous sur fne-idf.fr, Facebook et Twitter (@FneIDF).